

Les Œufs d'Or



Contexte

- L'interdiction des cages de batterie conventionnelles est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 [Directive européenne 1999/74/CE].
- Dans certains pays le taux de non-conformité est élevé : les organisations responsables de la restauration collective doivent s'assurer qu'elles n'achètent pas d'œufs issus de ces systèmes.
- Les cages « aménagées » sont jugées inacceptables sur le plan du bien-être animal.
- Des définitions européennes sont en place pour les systèmes au sol, en plein air et biologiques, plus respectueux du bien-être des animaux.

Conditions d'éligibilité pour les Œufs d'Or

- Ne pas s'approvisionner en œufs ou ovoproduits issus d'élevages en cages (qu'il s'agisse de cages conventionnelles ou « aménagées »)
- Avoir intégré par écrit le critère d'achat « hors-cage » dans son cahier des charges

Catégories des Œufs d'Or :

1. Œufs entiers ou coquille
2. Ovoproduits

Nous récompensons trois types d'approvisionnement en œufs hors-cage :

- Biologique (Code 0)
- Plein air (Code 1)
- Au sol (Code 2)

Les Poulets d'Or



Contexte

- Les poulets de chair sont protégés par la directive européenne 2007/43/CE.
- Des définitions légales européennes sont en place pour les systèmes biologiques, en plein air et extensifs en bâtiment.
- Les principales préoccupations relatives au bien-être animal sont la densité d'élevage, les taux de croissance élevés et le manque d'enrichissement du milieu.

Conditions d'éligibilité pour les Poulets d'Or

- Une densité d'élevage moins élevée – densité d'élevage maximale inférieure ou égale à 30kg/m²
- Des poulets à croissance plus lente
 - Rythme de croissance génétique maximal inférieur ou égal à 50g/jour.
 - Ou un plan actif de suivi de la locomotion
- Un enrichissement du milieu
 - Accès à un parcours extérieur OU lumière naturelle, bottes de paille, perchoirs, objets à piquer pour les élevages en bâtiment
 - Ombre et abris à l'extérieur pour les élevages en plein air ou biologiques

Les labels et mentions suivants garantissent que le produit répond à ces conditions :

- Agriculture Biologique
- Poulets Label Rouge
- Poulets AOC
- Poulets portant la mention « Fermier »

Catégories des Poulets d'Or :

- Poulet frais
- Poulet surgelé
- Poulet transformé et ingrédients

Les Vaches d'Or



Contexte

- Le bien-être des vaches laitières est peu protégé par la législation européenne.
- Les veaux laitiers sont protégés par la Directive 2008/119/CE du Conseil.
- Il existe de multiples problèmes de bien-être touchant à la fois les vaches laitières et les veaux laitiers.

Vaches d'Or

Pour être éligible, il est nécessaire de remplir les conditions relatives aux vaches laitières ET aux veaux laitiers.

Mention d'Honneur aux Vaches d'Or

La Mention d'Honneur est attribuée aux organisations qui remplissent les conditions d'éligibilité relatives aux vaches laitières OU aux veaux laitiers.

Conditions relatives aux vaches laitières - Intrants

- Une politique d'accès au pâturage
 - Les bovins ne doivent pas être maintenus en stabulation permanente pendant la saison de pâturage.
 - L'accès au pâturage doit figurer dans le cahier des charges.
 - Le lait ne doit pas provenir d'élevages laitiers de taille excessive où l'accès au pâturage est impossible ou fortement limité en raison de la taille de l'exploitation.
- Pas de stabulations entravées (animaux à l'attache)

Note : Les produits laitiers issus de l'Agriculture Biologique en France répondent généralement à ces conditions.

Conditions relatives aux vaches laitières - Indicateurs

Les indicateurs de bien-être animal doivent inclure :

- Les boiteries (ex : le score de locomotion)
- Le taux de réforme (exprimé en pourcentage de réformes)
- Les mammites (le nombre de cas cliniques relativement à la taille du troupeau)
- L'état d'engraissement (la note d'état d'engraissement)

Nous recommandons également de prendre en compte :

- Le confort des vaches en stabulation (ex : le nombre de vaches couchées dans les stalles)
- Le comportement du troupeau (ex : la distance de fuite)

Conditions relatives aux veaux laitiers

- Tous les veaux doivent être élevés dans des systèmes plus respectueux de leur bien-être (logement en groupe, aire de repos confortable avec litière, alimentation adaptée et source de fibres appropriées à volonté).
- Du colostrum de bonne qualité doit être fourni dans les six premières heures qui suivent la naissance.
- La durée de transport doit être limitée à un maximum de 8 heures (chargement et déchargement compris) ; une durée de transport minimale.



Catégories des Vaches d'Or :

- Lait liquide
- Beurre et crème
- Fromage
- Yaourts, glaces et autres desserts lactés
- Poudre de lait et autre ingrédient laitier
- Viande de veau ou de bœuf issu du troupeau laitier

Les Porcs d'Or



Contexte

Les truies reproductrices et les porcs à l'engraissement sont protégés par la législation européenne [Directive 2008/120/CE du Conseil].

Les principales préoccupations relatives au bien-être animal sont :

- Le confinement et l'espace disponible par animal
- L'apport de matériaux manipulables adéquats et de litière
- Les opérations douloureuses

Porcs d'Or

Pour être éligible, il est nécessaire de remplir les conditions d'éligibilité relatives aux truies reproductrices ET aux porcs à l'engraissement.

Mention d'Honneur aux Porcs d'Or

La Mention d'Honneur est attribuée aux organisations qui remplissent les critères d'éligibilité relatifs aux truies reproductrices OU aux porcs à l'engraissement.

Conditions relatives aux truies reproductrices

- Pas de confinement en cases individuelles pendant la période de gestation (= logement en groupe)
- Pas de confinement en cages de mise-bas pendant la période d'allaitement
 - Un programme actif de suivi et d'amélioration de la mortalité pré-sevrage doit être en place.
- Apport de matériaux manipulables adéquats et de litière (ex. paille ou équivalent) à tous les stades de production des truies reproductrices.

Conditions relatives aux porcs à l'engraissement

- Pas de coupe de la queue
 - Un programme actif de suivi et un plan d'action d'urgence en cas de morsures à la queue doivent être en place.
- Pas de coupe/meulage des dents
 - Un programme actif de suivi des lésions faciales des porcelets et aux mamelles des truies doit être en place.
- Pas de castration chirurgicale
- Apport de matériaux manipulables adéquats et de litière à tous les stades de production des porcs



Les mentions suivantes garantissent que le produit répond à certaines de ces conditions :

- Porc biologique
- Porc fermier élevé en liberté Label Rouge
- Porc fermier élevé en plein air Label Rouge
- Porc sur paille

Catégories des Porcs d'Or :

- Viande de porc fraîche
- Bacon, jambon fumé et saucisses
- Jambons secs/cuits et viandes en tranches
- Produits transformés et ingrédients